



Le Chêne Jaunet
AMÉNAGEUR FONCIER

Ymare

« La Clairière »

39 Terrains à bâtir



*Un havre de paix
résidentiel et boisé*



Zone B2

Le Chêne Jaunet
AMÉNAGEUR FONCIER

Tél: 02.35.23.26.56, Fax: 02.35.23.49.91 & Mob: 07.61.07.26.56
contact@lechenejaunet.fr & www.lechenejaunet.fr

la Clairière



Ymare

« La Clairière »

39 Terrains à bâtir

PA N°076753 17 M0005

DOCUMENT NON CONTRACTUEL



Ymare

Ymare



métropole
ROUEN NORMANDIE

« La Clairière »

« Le village dans la forêt » : c'est ainsi que les visiteurs nomment Ymare en découvrant l'écrin de verdure qui entoure ces différents quartiers.

Situé à 18 km au sud-est de Rouen, Ymare est un village en mouvement alliant activités associative, culturelle et de loisirs grâce aux nombreuses associations qui font la vie de la commune, et vie économique avec une entreprise à la pointe de la technologie, l'entreprise THALES.

Prestations de l'aménageur

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



GRDF
GAZ RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Assainissement collectif des eaux usées
Gaz en option en fonction des réservations

Bornages et surfaces garanties



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Ymare en quelques mots:

Ecoles maternelle et primaire.
Garderie, crèche, bibliothèque, encadrement sportif, etc...
Collège et Lycée à Le Mesnil Esnard et Belbeuf.
Transport scolaire.
Boulangerie, droguerie, etc...
Marché le mercredi matin au Mensil Esnard et le dimanche matin à Pont de l'Arche.
Ensemble des intervenants du secteur médical à proximité.
Nombreux équipements sportifs de qualité



Règles d'Urbanisme (Zone AU du PLU)

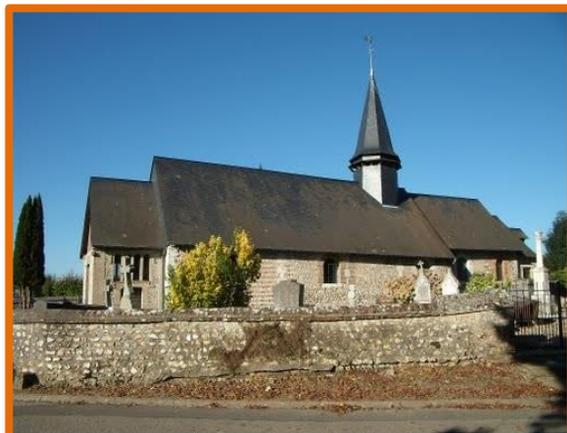
- Hauteur ne devra pas excéder 8 mètres à l'égout ou à l'acrotère pour les constructions à toitures terrasse, ni une hauteur au faîtage supérieure à 10 mètres.
- Tous les matériaux de couverture sont autorisés excepté les tôles ondulées. .
- Si 2 pentes, débords de toit sur pignons 30 cm.
- Les toitures terrasses végétalisées ou non sont autorisées.

Zone géographique = B2

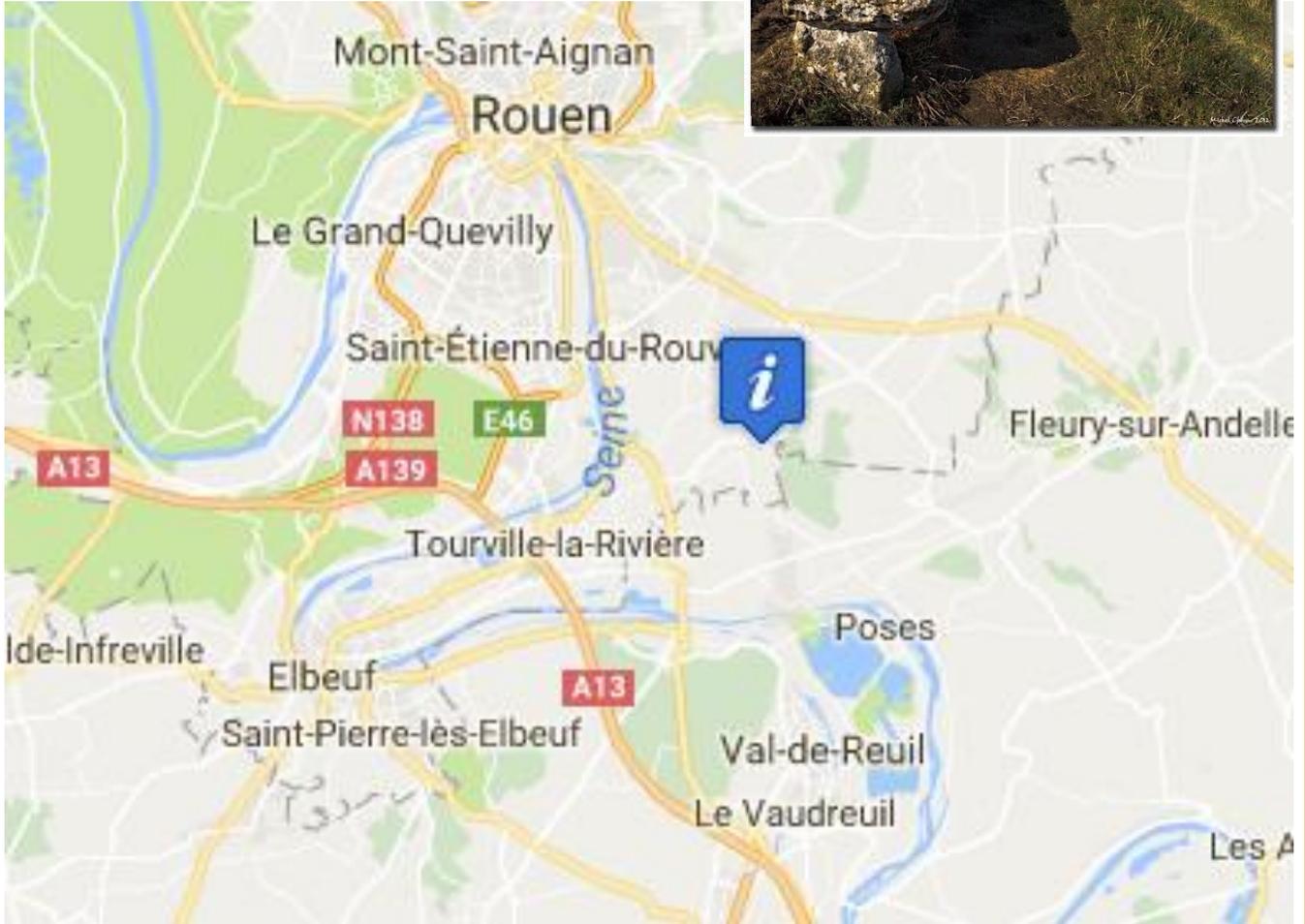


Frais annexes

- ✓ Taxe d'aménagement: **5%**
- ✓ Participation à l'assainissement collectif: **8,78€ / m²**
- ✓ Frais de dépôt de pièces ASL: **500 €**
- ✓ Provision dégradations éventuelles : **1250 €**
- ✓ Association Syndicale : **750 €**
- ✓ Frais de Notaire : **réduits pour les terrains à bâtir**
- ✓ Frais d'enregistrement promesse de vente : **150 €**



DOCUMENT NON CONTRACTUEL



Le Chêne Jaunet
ARBORESCENCE FORCÉE

contact@lechenejaunet.fr | 54, rue du Général de Gaulle
02 35 23 26 56 | 27 340 Pont de l'Arche

Renseignements et réservations

www.lechenejaunet.fr



DOCUMENT NON CONTRACTUEL